

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS

COMMUNE DE SAINT YBARS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 18h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Ingrid SENTENAC, Monsieur Aurélien DELPECH, Madame Solange VERKINDEREN, Monsieur Johann GUEGANTON, Madame Maguy PONS, Madame Laurence BIENKOWSKI, Monsieur Patrice DEJEAN, Madame Eléonore ROUANET.

Absents excusés : Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Jean Philippe CAMPAGNE, Monsieur Laurent ROUSSEL, Madame Isabelle BENAZET, Madame Elodie DUPRE.

Absent : Néant.

Procurations de vote : Monsieur Laurent ROUSSEL à Monsieur Aurélien DELPECH.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026,
2. Election pour la désignation des délégués au conseil municipal et de leurs en vue de l'élection des sénateurs,
3. Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h05

Madame Laurence BIENKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Avril 2026.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Ce dernier n'appelant aucunes observations est adopté à l'unanimité

II – Election pour la désignation des délégués au conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le code électoral;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune;

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Solange VERKINDEREN, Madame Eléonore ROUANET, Monsieur Aurélien DELPECH, Madame Ingrid SENTENAC, La présidence du bureau est assurée par ses soins.

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS

COMMUNE DE SAINT YBARS

b) Election des délégués:

Les candidatures enregistrées (groupées):

Monsieur Francis BOY

Madame Solange VERKINDEREN

Madame Eléonore ROUANET

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 11

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés: 11

- majorité absolue: 6

Ont obtenu:

- Monsieur Francis BOY 11 voix

- Madame Solange VERKINDEREN 11 voix

- Madame Eléonore ROUANET 11 voix

- Monsieur Francis BOY, Madame Solange VERKINDEREN, Madame Eléonore ROUANET ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants:

Les candidatures enregistrées (groupées):

Madame Ingrid SENTENAC

Monsieur Johnny BUOSI

Madame Isabelle BENALET

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 11

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés: 11

- majorité absolue: 6

Ont obtenu:

- Madame Ingrid SENTENAC: 11 voix

- Monsieur Johnny BUOSI: 11 voix

- Madame Isabelle BENALET: 11 voix

- Madame Ingrid SENTENAC, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Isabelle BENALET ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

III – Questions diverses.

Madame Maguy PONS demande ou en est la situation du bail de location de la chapelle de Saint-Sernin. Monsieur le Maire confirme que le bail a bien été résilié au 31 mai 2026. A ce sujet, il a rencontré ce matin le locataire qui lui a confirmé qu'il allait déménager les lieux. Monsieur le Maire lui a indiqué que dès que tout sera débarrassé, il va organiser une visite des lieux avec les membres du conseil municipal afin de se rendre compte de l'état de ce bâtiment qui est à son avis en très mauvais état. Au vu de cette visite le conseil devra prendre une décision sur l'avenir de cette chapelle. Monsieur le Maire est partisan d'une vente de ce bien. (Affaire à suivre)

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS

COMMUNE DE SAINT YBARS

Il est décidé d'envoyer un courrier au locataire afin de lui fixer un délai pour le déménagement de ces lieux.

Madame Maguy PONS soulève également l'état du chemin de Couabise et les déblais qui ont été entreposés. Monsieur le Maire répond que ces déblais seront mis dans le chemin afin de fermer les énormes ornières.

Monsieur Johnny BUOSI propose la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 30km/h aux entrées de l'agglomération. Une discussion s'engage et l'éventualité de mise en place de chicanes est également évoqué. (Affaire à suivre).

Madame Solange VERKINDEREN demande ou est la remise en état des panneaux d'information aux deux entrées du village. Monsieur le Maire répond que la rénovation du panneau place d'AFN est en cours. Madame ROUANET confirme que l'affiche financée par la Vitalité Eparchoise, est en cours de confection.

Elle signale également la présence de pigeons à l'entrée de l'église avec comme conséquences de la fiente. Monsieur le Maire envisage de grillager la statue afin d'empêcher les pigeons de se poser. Il se passe le même problème sous la halle aux grains.

Madame Rouanet propose de faire poser des tables de pique-nique sur le secteur du pla sur l'itinéraire d'un chemin de randonnée. La commune est propriétaire d'un terrain sur le secteur. (Affaire à suivre).

La séance est levée à 19h00

Le Maire,

Francis BOY

La Secrétaire,

Laurence BIENKOWSKI

BUOSI Johnny		SENTENAC Ingrid	
DELPECH Aurélien		PONS Maguy	
VERKINDEREN Solange		GUEGANTON Johann	
DEJEAN Patrice		ROUANET Eléonore	